

---

SAN JUAN – Dirigeants régionaux et dirigeants de l'ALAC : Séance de travail, partie 5  
Samedi 10 mars 2018 – 17h00 à 18h30 AST  
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

YESIM NAZLAR: C'est un test audio. C'est évaluation de la priorité communautaire.

ALAN GREENBERG; Donc je vais vous demander de prendre place, nous allons commencer notre séance.

Donc je vais demander à quelqu'un du personnel de voir si tout le monde est bien présent dans la salle, et s'il reste des personnes dans les couloirs, indiquer que nous commençons notre séance.

Donc bienvenue Wafa, bienvenue.

Wafa: Est-ce que je peux dire quelque chose ? Donc j'étais au groupe de travail sur l'acceptation universelle, et ils recherchaient des activités de sensibilisation et des endroits pour la sensibilisation, je crois que c'est dans les ALS que cela doit se

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

faire. Mais ils n'ont pas reçu de message de coopération pour faire de la sensibilisation sur l'acceptation universelle.

Donc ils m'ont demandé, étant donné que j'étais membre de l'ALAC, de vous contacter à ce sujet. Ils nous ont dit qu'ils avaient contacté plusieurs de l'ALAC pour faire de la sensibilisation sur la l'acceptation universelle, mais ils n'avaient pas reçu de retour.

ALAN GREENBERG: De par le passé, nous avons eu des échanges avec eux, je ne sais pas exactement quelle demande c'était. Donc donnez-nous plus de détails, j'apprécie beaucoup cela.

NON IDENTIFIE: Oui, je vais me renseigner parce que j'étais à cette séance.

ALAN GREENBERG: Très bien. Merci. Bienvenus. C'est notre séance de travail, je crois que c'est la 5<sup>ième</sup>, numéro 5. Oui, c'est la cinquième. Bon, ce n'est pas ça qui compte.

C'est une séance sur les procédures subséquentes sur les procédures sur les nouveaux gTLD, s'il y a d'autres séries de gTLD, et il y a d'autres thèmes que nous allons traiter.

---

Nous avons donc différents groupes de représentés qui vont faire des représentations aujourd'hui et je vais donner la parole à Cheryl Langdon-Orr qui va nous présenter nos intervenants et le thème. Et je crois que nous allons donner 20 minutes à chaque personne, 7 ou 8 minutes pour différents points de discussions et des réponses à des questions.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup Alan. Pour nos amis qui ne connaissent pas toujours les procédures de l'ALAC et nos réunions, nous avons donc des cartes avec nos noms, et cela est un signe. Si vous mettez votre carton avec votre nom verticalement ça veut dire que vous voulez prendre la parole.

Donc je vais vous présenter Jeff, et les autres personnes qui travaillent sur cette piste de travail. Donc on n'a pas toutes les personnes de présentes ici aujourd'hui, ces personnes qui travaillent au PDP.

Nous avons donc les personnes qui dirigent certains thèmes qui vous intéressent plus particulièrement.

Vous me connaissez, je donne toute la parole à Jeff Neuman.

---

JEFF NEUMAN: Oui, merci beaucoup. J'ai perdu un petit peu ma voix, mais je vais faire de mon mieux.

Comme l'a dit Cheryl, je suis un des co-présidents du PDP sur les procédures ultérieures. Nous avons 5 pistes de travail qui ont des responsabilités dans différents domaines. Je regarde autour de la salle voir qui est représenté...

Et voilà ils sont là. Karen Day, avec la piste 3, Javier Rua, Martin de la piste 5, Sarah et Krista qui nous écoute, elle va intervenir à distance.

Donc nous avons une demande pour des présentations sur différents sujets. Et je vais donner la parole donc à ces personnes qui sont beaucoup plus spécialisées que moi.

Donc je ne répondrais uniquement qu'à certaines questions.

Sans plus attendre, premier thème, les noms géographiques. On va commencer avec ce qui est le plus simple, et ensuite cela se compliquera peut-être un peu.

Donc je donne la parole à Martin et Javier.

MARTIN SUTTON: Je crois que nous avons des transparents à vous présenter, nous allons les mettre à l'écran. Et je vais donc vous présenter cela.

---

Donc s'il vous plait mettez-les à droite en plein écran. Voilà merci.

Donc cette piste de travail 5 est assez récente. C'est d'ici la fin de l'année dernière que cela a été lancé. Cela intéresse beaucoup la communauté, différents éléments de la communauté. Nous voulions encourager une participation très large et nous concentrer sur les différents thèmes. Donc il y a différents sujets qui ont été gérés par d'autres groupes, ça c'est simplement les termes géographiques, géo termes.

Il y a donc un fossé entre la politique qui a été créée en 2007 par la GNSO et le résultat final du contrat et du guide sur le contrat de 2012. Il y a eu une restriction de certains termes géographiques, ou ils étaient traités un petit peu différemment.

Il y avait une demande d'approbation auprès des autorités locales ou des lettres indiquant qu'il n'y avait pas d'objection. Tout cela était donc indiqué dans le guide.

Ça a paru assez confus à certains, ça ne s'appliquait pas à tout, et en 2012, il y a eu des problèmes par rapport aux personnes qui demandaient des noms géographiques parce qu'ils semblaient très restreints.

Ça, nous l'avons vu de gouvernements locaux, il y avait des restrictions qui étaient imposées et qui empêchaient même des

---

gouvernements d'avoir accès à des codes de pays à trois lettres ou bien à des codes géographiques.

Donc à la fin de l'année dernière, nous avons décidé de travailler sur ce sujet, sur différents traitements de ces noms géographiques à la suite de la série de 2012. Et nous avons pris en compte les avantages et les inconvénients qui existaient dans ce guide, datant de 2012. Quelle était l'intention du traitement, qu'est-ce qui fonctionnait, qu'est-ce qui fonctionnait moins bien.

Et donc il y avait différents éléments qui requéraient qu'on ajuste un petit peu le traitement. On recherchait certaines idées pour explorer ce qui était inclus dans le guide et ce qui manquait.

Il y avait des termes géographiques qui devaient être traités d'une manière très spécifique et d'autres non. Donc on a réfléchi à cela.

Pour le moment, nous avons créé des termes de référence pour la piste de travail, début janvier ou février, je ne me rappelle pas exactement de la date. Nous avons beaucoup travaillé aux termes de référence.

---

Ce qui est difficile, c'est que nous essayons d'attirer un auditoire très large, il y a différentes opinions, et on a mis pas mal de temps à travailler à ces termes de référence.

Néanmoins nous avons maintenant une plateforme assez solide pour commencer véritablement notre travail et notre débat sur ces noms géographiques.

Donc nous avons l'ALAC, la ccNSO, le GAC, donc il y a des co-leaders pour chaque groupe. Donc c'est un petit peu comme un travail intercommunautaire, mais ça fait partie également du PDP de la GNSO.

Voilà où nous en sommes pour le moment. Nous avons également fait une expérience, de nombreuses personnes, près de 150 personnes qui ont indiqué leur intérêt, 145 personnes dont beaucoup de membres de différentes parties de la communauté. Certains ne connaissaient pas bien le travail sur le développement de politique de 2007 ni tout ce qui a été fait au niveau du guide pour les dossiers de demande. Ça, c'était surtout le GAC et la ccNSO qui avaient fait ce travail.

Donc il fallait s'informer beaucoup sur ce qui avait déjà été fait en 2007 et en 2012. Et nous avons eu un webinaire pour revenir un petit peu sur l'historique de ces efforts, pour que ces nouvelles personnes sachent bien où on en est actuellement et

---

voir si ça intéresse ces personnes de se joindre au groupe de travail.

Donc pour être efficace, il faut être au courant de ce qui a été fait de par le passé.

Je vais m'arrêter là et je ne sais pas s'il y a quelque chose d'autre à rajouter de la part de mes collègues? Javier Rua ?

JAVIER RUA-JOVET:

Oui, bienvenu à Puerto Rico. Moi je suis nouveau à la poste de travail 5.

Vous savez que c'est important que, étant donné que c'est un problème complexe, que tout le monde soit bien représenté.

Il y a des questions de souveraineté qui se posent. Il y a les droits individuels, la liberté d'expression, la liberté de communication qui rentrent en ligne de compte lorsque l'on parle des noms géographiques.

C'est pour cela que c'est un thème essentiel, qu'il y a beaucoup d'effervescence autour de ce débat. Et c'est pour cela que nous avons ce modèle de leadership.

Ce que je voulais dire, c'est que je suis conscient que c'est une piste de travail importante et j'espère pouvoir répondre à tous ces critères, et je serais très heureux de participer au travail.



---

MARTIN SUTTON: Oui, je suis très heureux... Oui, j'oubliais, les règles que l'on m'a expliqué... Allez-y Holly.

HOLLY RAICHE: Au début, vous nous avez dit qu'il y avait un fossé qui s'était creusé entre 2007 et 2012, donc quelle était la nature de ce fossé qui s'était creusé ?

MARTIN SUTTON : Oui, il y a une variété de points. Les termes géographiques qui étaient contenus dans le guide provenaient dans certains cas de politiques de la GNSO qui existaient déjà depuis 2007, mais qui n'étaient pas véritablement alignés par rapport au guide qui date de 2012. Parce qu'il y a eu des commentaires publics depuis, il y a eu la création de ce guide.

Et nous regardons de très près les différences entre ce qui était spécifié en 2007 par différentes politiques, par rapport à notre guide.

Donc c'est un point tout à fait intéressant parce que, qu'est-ce que compte le plus ? Nous avons déjà beaucoup de travail qui a été réalisé pour combler ce fossé, mais nous devons voir s'il y a un autre guide de candidature à de nouveaux gTLD, nous devons améliorer donc les choses.

---

HOLLY RAICHE:                   Donc vous nous dites que 2007, c'est effectivement des politiques, et vous nous indiquez que le guide de candidature était en déviation par rapport à ce qui a été fait avant ?

MARTIN SUTTON:                Donc la piste de travail 5 regarde les différences, observe les différences qui existent. Et nous essayons de nous assurer, une fois que nous aurons terminé notre travail que dans les politiques, cela reflètera lors de séries éventuelles à venir de nouveaux gTLD ; on veut prendre en compte toutes ces politiques qui ont existé. C'est notre première mission, de s'assurer que tout le monde est bien conscient de ces différences qui ont existé et on débat de cela, voir comment cela a été géré, et recommander comment avancer vers un nouveau guide. Voir si l'on a besoin de changements, et si l'on revient en fait à des politiques datant de 2007. C'est pour cela qu'on a cette piste de travail numéro 5, on travaille là-dessus. On a besoin de recommandations à ce sujet.

ALAN GREENBERG:               Et bien, on pourrait se dire que ce qu'il y a eu dans le dossier de demande, est-ce que ça a été un changement de politique ou est-ce que c'était une mise en œuvre de politique ?

---

Pour le moment, on doit décider du prochain processus, quelle que soit la situation qui a été la situation en 2012. Donc il y a un historique : comment on en est arrivé là. Mais je crois que la question qui se pose c'est comment avancer.

Donc je crois que Tijani veut prendre la parole, et Christopher.

TIJANI BEN JEMAA:

Oui, merci beaucoup.

Ce problème des noms géographiques, ce n'était pas un gros problème pour la dernière série. Maintenant c'est un problème important parce qu'il y a un grand conflit pour .AMAZONE et pour la Patagonie aussi.

Donc le problème essentiellement c'est entre deux types d'intérêts, les intérêts politiques et les gouvernements et les intérêts commerciaux. Donc il y a des groupes de pression qui existent, mais ici, à At-Large, nous défendons les intérêts des utilisateurs finaux, et nous devons toujours penser en termes d'intérêts de la communauté des utilisateurs finaux.

Et dans les dossiers de candidature, on doit avoir une priorité pour les noms géographiques, parce que l'on a besoin que les personnes puissent exprimer leur point de vue. Les communautés, lorsqu'ils ont des TLD peuvent exprimer leur point de vue et l'utiliser au niveau de leur identité.

---

Et je crois que le meilleur moyen de gérer cela c'est de donner la priorité aux demandes provenant des communautés.

MARTIN SUTTON:

Oui, j'aimerais rebondir sur les deux dernières remarques. Ce que nous n'avions pas en 2012, c'est beaucoup d'expérience dans ce domaine. Ce que nous avons maintenant, c'est des attentes et la possibilité de corriger un petit peu le tir et de voir les risques qui peuvent exister lorsque l'on dépose une demande pour certains termes, y compris termes géographiques.

Donc on ne peut pas tout résoudre, et je ne pense pas qu'on ne pourra jamais tout résoudre, mais je crois qu'on peut bien améliorer la situation par rapport aux leçons tirées de notre expérience de ces dernières années.

ALAN GREENBERG:

Jeff Neuman ? Quelqu'un veut prendre la parole ? Oui, Jeff, je crois vous vouliez commenter ?

JEFF NEUMAN:

Oui, merci. Donc j'ai noté trois points sur le dernier commentaire. J'aimerais clarifier un petit peu cela.

Je crois que souvent on parle de .AMAZON, de .PATAGONIE, les intérêts politiques en effet qui entrent en ligne de jeu. Les

---

intérêts commerciaux également. Mais attention lorsqu'on utilise le terme intérêt commerciaux parce qu'on peut avoir une organisation à but non lucratif qui va déposer un dossier de demande de nom qui va rentrer en conflit avec un nom d'un village, d'une ville, d'un pays. Donc on ne peut pas se limiter à dire intérêts commerciaux contre intérêts politiques.

Deuxièmement, ce n'est pas seulement un problème géographique, mais il me semble que c'est une question de mentalité également. Lorsque l'on pense aux noms de domaine, on pense à un modèle pour que des parties tierces puissent enregistrer des noms de domaine et les vendre. Je crois que c'est un point de vue très étroit des utilisations potentielles du DNS.

Il y a d'autres utilisations possibles, que ce soit une marque commerciale en effet, ou que ce soit des manières novatrices d'utiliser le DNS.

Je crois qu'on avait un vieux modèle qui était le .COM, et je crois qu'on veut utiliser maintenant le DNS d'une autre manière, et donc je crois que lorsqu'on est dans ce débat, il faut penser aux utilisations potentielles et donc ne pas limiter la flexibilité de connaître des innovations.

---

ALAN GREENBERG:                   Donc on est un petit peu en retard au timelog, donc je vais limiter les questions et les réponses maintenant.

Donc on va utiliser le chronométrage. Nous allons commencer avec deux minutes. Je vais donner la possibilité aux autres d'intervenir. Christopher ?

CHRISTOPHER MONDINI:       D'accord deux minutes. Je pense qu'il nous faut conclure le travail de 2007. Ce n'était pas un consensus. Il a fallu le changer, le modifier pour le mettre en œuvre. Je pense que nous perdons notre temps ici. Et dans ce domaine, quand nous demandons que ce soit une politique. Il y a beaucoup de gens à la GNSO qui essayent de s'agripper à quelque chose...

Et je pose aussi une question ici. Qu'est-ce que le PDP signifie lorsqu'il discute de la liberté d'expression ? Pour moi la liberté d'expression, c'est un petit peu ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire c'est la liberté d'expression des titulaires de nom de domaine, pas des registres.

Merci.

ALAN GREENBERG:                   D'accord. Je voudrais vous rappeler qu'à la fin de Abu Dhabi, ALAC a tenu une séance pour les nouveaux membres d'ALAC ,

---

pour que les gens se connaissent. Et une des choses que nous avons faites, c'était de mettre e place une discussion de politique simple pour connaître les mécanismes, savoir comment on parvient aux décisions, comment est-ce qu'on évolue, comment on fait évoluer la position d'ALAC.

Et le thème dont nous avons parlé était des thèmes géographiques et des TLD. Et j'étais assez surpris de voir que nous sommes parvenus à un consensus. Il y avait une ou deux personnes qui n'étaient pas d'accord, mais on est quand même parvenus à un consensus. Et le consensus était que peu importe le résultat, il fallait savoir qu'il y avait des gens qui allaient perdre et des gens qui allaient gagner. Il y a toujours un niveau de compromis qu'il faut atteindre, mais on doit pouvoir avancer quand même. Parce que, autant que ce soit le GAC qui perde ou les personnes qui ont des intérêts commerciaux qui perdent.... Nous ne voulions pas avancer de cette façon, et nous voulions éviter cette situation.

MARTIN SUTTON: Et je dirais que nous sommes dans une situation similaire.

ALAN GREENBERG: Nous avons notre dernier orateur. C'est Sébastien. Allez-y.

---

SEBASTIEN BACHOLET: Merci. Je voudrais d'abord dire que je soutiens ce qui vient d'être dit par notre collègue Christopher. Je suis d'accord avec lui.

Et je voudrais ici profiter de l'occasion de prendre la parole pour vous dire que je suis très, très surpris de voir que l'on considère que le guide du candidat est comme une bible. On ne parviendra jamais à un accord pour modifier certaines choses parce que cela a été fait par des gens qui voulaient que les choses soient faites d'une certaine façon et qui ne veulent pas que les choses évoluent. Donc je crois qu'on perd notre temps hélas.

Et c'est dommage. On a besoin de mettre en œuvre une nouvelle politique pour certains des problèmes qui existent. On ne doit pas tenir compte de ce qu'était la politique à cette époque-là.

Et je veux vous rappeler aussi que ce n'est pas le premier cycle de TLD. On dirait que les gens découvrent des questions dont on parle... Les noms géographiques par exemple, c'était déjà une discussion, .INFO aussi... À l'époque hein.

Donc si on veut apprendre, on va apprendre, on va continuer à apprendre après le prochain cycle de nouveaux gTLD.

Mais il faut se souvenir des autres cycles, des autres séries de TLD qui devraient avoir été utiles dans ce sens pour nous apprendre quelque chose.



---

ALAN GREENBERG: Cheryl à vous.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci Alan. Bien. Quel est notre prochain point ici ? Je n’y vois pas bien. Bien, nous allons passer à la prochaine diapo, encore une... Voilà.

Donc nous sommes à la piste numéro 3. Robin qui va nous parler de ce thème-là. Ici, donc vous voyez les soucis que nous avons, l'évaluation de la communauté, évaluation des priorités communautaire.

ROBIN GROSS: Bonjour, je suis Robin. Certains des problèmes sur lesquels nous avons parlé concernent l'évaluation des priorités communautaires, le CPE. Les critères, la façon dont ils avaient été évalués par les évaluateurs, les décisions conflictuelles, les soucis concernant ce processus de CPE, concernant la transparence...

Le conseil de l'ICANN a décidé en 2016 que l'on allait faire une révision sur ce processus de CPE, donc où en sommes-nous ?

Notre groupe de travail a considéré une série de ressources, comme le conseil de l'Europe, pour analyser les résultats du

---

CPE, l'avis du GAC etc. et donc nous avons mis en place une série de recommandations et des questions à présenter à la communauté pour inclure tout cela dans le premier rapport qui allait être présenté.

Donc quelles sont les recommandations préliminaires et les directives de mise en œuvre? Nous devons augmenter la transparence et la prédictibilité dans le processus de mise en œuvre. Nous devons avoir un système de présentation de candidature qui puisse être évalué plus rapidement. Les procédures d'évaluation doivent être faites avant le processus de candidature, avant qu'il soit ouvert. Nous avons besoin de plus de dialogues et de questions de possibilité de poser des questions sur ce processus du CPE.

Nous avons besoin aussi d'un travail moins restrictif pour la communauté pour offrir des précisions et des informations.

Et donc nous avons des questions à poser à la communauté. Ce sont des questions un petit peu en suspend. Les problèmes les plus importants que nous avons considérés sont: comment définir le mot communauté dans le but des candidatures basées sur la communauté ou communautaires dans les programmes de nouveaux gTLD.

On a besoin d'une définition concernant la communauté, qu'est-ce que c'est que la communauté. Mais nous n'avons pas de

---

consensus dans ce sens. Il y a beaucoup d'idées différentes dans ce sens, certaines personnes ont dit qu'il fallait avoir différents types de communautés, qui auraient différents types de droits et de privilèges opposé à un système, un processus qui correspondrait à tout le monde.

Donc je voudrais demander à ce groupe At-Large, comment est-ce que vous définiriez le terme communauté ici ? Est-ce qu'il y a des attributs qui doivent être analysés, considérés ? Et quel est l'objectif général de ce système basé sur la communauté ? Quels seraient les objectifs que l'on essaierait d'atteindre en créant ce concept de priorité communautaire ?

Alors qu'est-ce que vous en pensez ? Comment vous allez définir le mot communauté d'abord ? Ce serait très utile pour nous.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup Robin, vous avez tout à fait raison, il n'y a pas de consensus quant à la définition du mot communauté. Et je pense que c'est un petit peu comme l'intérêt public, il est difficile d'avoir une définition commune. On est un petit peu bloqué ici. C'est vrai qu'il faut faire quelque chose de façon à ne pas rester bloqué à ce stade-là.

Alors on peut donner une définition de la communauté, mais je peux vous dire que beaucoup de registres, de titulaires, ne

---

peuvent pas faire des présentations de candidature communautaires. Est-ce qu'ils doivent être traités exactement les uns comme les autres, par exemple quand une communauté demande un TLD... Cette définition de la communauté, c'est un petit peu large.

Quel type de communauté, à quel type de communauté vous voulez qu'on donne d'abord la priorité ou un avantage ?

ROBIN GROSS:

Merci Tijani ; est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Oui, allez-y. Vous devez donner votre nom, n'oubliez pas.

ALBERTO SOTO:

Je pense que définir la communauté, c'est quelque chose que... Donc définir la communauté c'est facile, on peut aller chercher le mot dans le dictionnaire.

Le problème c'est que si on divise cela entre différents types de communautés, il va y avoir différents types de solutions pour chaque communauté, ce qui va diminuer le problème lorsqu'on va définir les communautés, mais cela va agrandir le problème et tendre le problème lorsqu'on va vouloir répondre aux besoins de chacune de ces communautés, parce qu'il va y avoir des

---

conflits que l'on va régler d'une façon dans une communauté, et d'une autre façon dans une autre communauté.

Alors je pense que ça risque d'être plus compliqué de diviser les communautés lorsqu'il va falloir résoudre les différents problèmes ; ça peut donner lieu à des inconvénients.

La communauté c'est un groupe de personnes qui a les mêmes intérêts. Le même intérêt religieux, commercial, éducatif, etc. C'est ça la communauté pour moi.

ROBIN GROSS:

Merci. Une des choses dont nous avons parlé, c'est que, comme vous l'avez dit, si on a différents types de communautés... Parce qu'à l'origine on avait pensé à cela, parce que différentes communautés ont différents besoins. Donc une communauté peut avoir, une communauté qui s'occupe davantage de marques, ou une communauté qui s'occupe de religion va avoir différents besoins.

Donc ce que l'on veut savoir ici, c'est quels sont les différents besoins de chaque type de communauté, le besoin d'assistance dont ils pourraient avoir besoin.

Donc je pense que c'est un petit peu cela qu'on essayait de voir lorsque l'on pensait analyser les différents types de communautés. C'est quelque chose qui est venu du GAC, une

---

suggestion du GAC. J'ai travaillé avec le GAC lors de la dernière réunion d'ICANN et on a décidé d'analyser les choses de cette façon pour faciliter un petit peu les choses, essayer d'avoir différentes catégories plutôt que d'avoir une seule catégorie selon laquelle tout le monde aurait besoin du même niveau d'assistance.

Voilà pourquoi on a divisé cela en différentes catégories.

ALAN GREENBERG:

John, allez-y, ensuite nous avons Olivier puis Eduardo.

JONATHAN ZUCK:

Bonjour. Je suis président du groupe de travail de CCT, de la révision du CCT, et sur ce thème des TLD de la communauté et des priorités, je pense que cela va au-delà des définitions.

Et ce que nous avons constaté, c'est que le modèle actuel dépend du TLD que vous avez et donc cela risque d'avoir un impact sur différents modèles alternatifs. Et que ce soit basé sur la communauté, ou que ce soit quelque chose d'autre, j'essaie d'avoir un petit peu une vision de chaque TLD au niveau économique et j'essaie d'envoyer à ce TLD un modèle spécifique.

---

Et finalement, c'est peut-être mieux que d'essayer de trouver des catégories individuelles, une définition individuelle.

On essaie d'avoir le moins de barrières possible pour permettre aux gens vraiment d'utiliser le DNS et nous devons résoudre les problèmes de la communauté de cette façon. Et ce sera peut-être plus efficace qu'en définissant cette communauté.

Olivier ? Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: J'ai une question. Je voudrais savoir comment est-ce que vous avez considéré la définition offerte par une autre organisation, et je voudrais savoir si vous avez analysé aussi les définitions de communauté, comme par exemple l'objection qui a été présentée dans .SANTE, .HEALTH qui a été refusée par les examinateurs parce que .HEALTH n'était pas une communauté.

Est-ce que vous avez regardé ce type de matériel, voilà ce que je voulais demander.

ROBIN GROSS: Je n'ai pas regardé les définitions des économistes dont vous avez parlé en premier lieu, de cette organisation ; Si vous avez un matériel à nous envoyer ce serait très utile. Mais nous n'avons pas regardé non plus ce .SANTE dont vous venez de

---

parler. Je sais qu'il y a plusieurs candidats qui ont eu différents types d'expériences qui sont venus nous voir, qui nous ont raconté leur expérience. Mais les gens de .SANTE ne sont pas venus nous voir, non.

KAREN DAY: Si je vous ai bien comprise, vous parliez de l'EIT ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, Economist Intelligence Unit. Ils ont déterminé à travers un processus inconnu que certaines choses n'étaient pas une communauté. Ce qui n'était pas très clair mais bon.

KAREN DAY: Oui, on en a parlé, on a parlé de cette définition. On a aussi... Il y a un groupe de collègues auquel participaient Avril Doria, une collègue, Avril Doria qui a participé au PDP. Et on a essayé de trouver une définition pour compenser ces manques.

Mais je dirais que nous n'avons pas eu droit à beaucoup de participation, et beaucoup de contributions pour ce thème-là. Et je dirais qu'il y a des manières spécifiques d'améliorer ces choses-là et c'est là que nous en sommes.



---

Une question qu'on a posée à la communauté, une question concernant ces points communautaires était : comment rédiger tout cela pour soulager, pour atténuer ce type de problème ?

Mais oui, on en a parlé. Mais... Tant qu'on ne nous donne pas une proposition, on ne nous offre pas un point de vue précis, on ne peut pas avancer.

CHERYL LANGDON-ORR: Pour le moment, vous n'avez pas donné vos noms, donc cette transcription va dire : homme, femme, homme, femme. Puisque vous ne donnez pas vos noms. Nous vous demandons de donner vos noms avant de prendre la parole.

ALAN GREENBERG: Je voudrais faire un commentaire à Olivier. Le EIU et ses méthodologies ne sont pas vraiment un modèle approuvé.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: C'était un peu un exemple que je voulais vous donner pour que vous sachiez que c'est ce qu'il ne faut pas faire.

JEFF NEUMAN: Oui, pour reprendre.

---

ALAN GREENBERG: Jeff Neuman au micro.

JEFF NEUMAN: Oui. Ou bien un homme. [non traduit]

Bien, ici ce que je voulais vous dire c'est... Nous avons entendu différents problèmes et lié à l'interaction entre l'objecteur indépendant et par rapport à l'objection d'At-Large aussi. Mais je ne suis pas sûr que ce que l'on dit ici au niveau de la communauté, au niveau de la définition de la communauté ait été bien compris, est-ce que vous pourriez nous expliquer ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: L'objection a été faite par la communauté At-large, donc c'était une objection de la communauté sur .SANTE qui a été rejeté parce que At-Large n'a pas été considéré comme une communauté. Et donc voilà.

JEFF NEUMAN: Oui, mais vous pensez que c'était négatif c'était positif?

OLIVIER CREPIN LEBLOND: Je n'ai pas donné mon opinion.

---

ALAN GREENBERG: J'ai une opinion, mais je ne sais pas si c'est le moment d'en discuter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je sais que beaucoup de travail a été fait dans ce domaine. Mais finalement, ce sont des petites choses qui ont l'air d'être des erreurs, mais qui pourraient être corrigées.

En tout cas ce qui compte ici, c'est que nous pensons que la communauté ALAC a écrit une déclaration là-dessus et s'est plaint du traitement de cette candidature par le EIU. Et à mesure qu'on a avancé dans ce domaine, il y a eu une question sur les connaissances que l'EIU avait de la communauté dans ce contexte pour émettre ce type de jugement.

Je ne sais pas si vous avez un autre type de méthode, est-ce que vous connaissez les méthodes utilisées par cette organisation pour déclarer si cette demande était communautaire ou pas ? En tout cas ce serait intéressant.

Eduardo.

EDUARDO DIAZ: Merci. On a demandé comment définir la communauté, j'ai entendu ce que Jonathan a dit. Toutes les personnes qui se

---

présentent pour faire une demande de gTDL ont une question commerciale en tête. Ils pensent au business.

Donc à propos de la définition de communauté, je dirais que toutes les personnes qui ont une organisation à but non lucratif appartiennent à la communauté puisque ce n'est pas quelque chose qui est lié au business.

Donc si on définit la communauté de cette façon, c'est simple.

Ensuite, il faut dire est-ce qu'une organisation à but non lucratif a le même sens dans le monde entier ? Peut-être pas. On peut avoir une communauté en Tanzanie qui veut un TLD et il faut voir comment ils vont l'inscrire. Mais on peut faire un équilibre comme ça.

ALAN GREENBERG: La définition des organismes à but non lucratif varie dans le monde.

JOHN LAPRISE: Donc comment définir ces communautés, il y a quelques définitions qui existent simplement en regardant avec Google. Mais c'est très large, ces définitions sont très larges. La camaraderie avec d'autres personnes, ça c'est une

---

communauté, des intérêts communs... Ça c'est très large. Et qu'est-ce qu'on va exclure en prenant cela ?

Prenons la définition la plus large possible et ensuite réduisons les groupes qui ne devraient pas avoir accès à cela.

C'est peut-être un processus d'élimination plutôt que d'addition. Merci.

ALAN GREENBERG: Encore 5 minutes. Kaili ?

KAILI KAN: Oui, merci. Je veux dire une chose. Autant que je sache, les Nations Unies et la commission des droits de l'homme n'a pas encore été en mesure de définir exactement ce qui sont les êtres humains. La définition des êtres humains pose problème pour les Nations Unies. Donc vous voyez, il y a beaucoup de travail à faire.

JEFF NEUMAN: Bon, la question des droits de l'homme et des organisations à but non lucratif de la représentation des communautés, je crois qu'il faut faire le lien entre tout cela.

Une organisation à but non lucratif aux États-Unis, par exemple, il y a l'association du barreau, ça c'est l'ABA, est-ce qu'ils

---

peuvent avoir droit à leur LOI, .LOI ? Est-ce que vous êtes une communauté, mais est-ce que vous êtes la bonne communauté, et est-ce que vous avez un rapport assez fort entre la chaîne et l'organisation à but non lucratif ?

ALAN GREENBERG:

Oui, voilà ce que je voulais dire personnellement. Ce groupe de travail doit vraiment gérer l'envergure de la communauté. On peut prendre des généalogistes à Montréal, et je crois qu'on pourrait dire que nous représentons tous les généalogistes ou personnes s'occupant de généalogie, mais est-ce que c'est une communauté assez large pour avoir droit à un nom de domaine ?

Donc qui représente la communauté, est-ce que c'est seulement pour les Canadiens, les Américains, les anglophones et ainsi de suite... ?

Donc on a besoin de ligne de conduite pour les personnes qui vont juger cela et définir les communautés.

Donc je crois que c'est quelque chose qui n'a pas été bien spécifié lors de la première série et qu'on a besoin pour différents dossiers de candidature d'être plus précis à l'avenir, avec de meilleures définitions.

Donc Christopher et ensuite on arrête les débats.

---

CHRISTOPHER MONDINI: Oui, je crois qu'historiquement on a eu ce problème en effet avec .EDU. Et je sais d'expérience, je crois que c'était Becky Burr qui m'a dit : qu'est-ce que vous pensez de l'expansion de .EDU ?

On a déjà assez et on ne voulait pas de EDU. Donc c'était une solution.

ALAN GREENBERG: Mon université au Canada avait un .EDU, pour éducation. Donc je ne vois pas d'autres personnes qui veulent prendre la parole du groupe de travail. Vous voulez conclure sur ce point ?

JAVIER RUA JOVET: Oui. Ce que vous avez dit en ce qui concerne la taille et la représentation, la capacité de représenter la communauté, je crois qu'il devrait y avoir des normes, des standards indiquant que vous avez tout à fait le droit de vous exprimer au nom d'une communauté.

ROBIN GROSS: J'aimerais rebondir là-dessus. Lorsqu'on a un TLD communautaire, c'est au registre de décider de qui exclure. Donc je crois qu'il ne faut pas oublier cela. Parce qu'on permet à

---

ce groupe de personnes de décider qui va être inclus, qui va être exclu ; c'est très important.

ALAN GREENBERG:                   Oui, merci. Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR:           Merci beaucoup Alan. Nous allons passer à un autre transparent, et je crois, si je ne me... C'est exact... donc nous allons passer au soutien aux dépositaires de dossiers de candidature.

SARA BOCKEY:                    Voyons un peu. Je crois qu'on a parlé déjà de cela à Abu Dhabi. Comme vous le savez, un des problèmes avec ce programme de soutien c'est qu'il n'a pas été assez utilisé. En 2012, il n'y a que trois personnes ayant fait des demandes qui l'ont utilisé.

Et on a donc demandé à ALAC et à la communauté plus d'informations, et au GAC également, et on a obtenu un bon retour lors de la dernière réunion.

Je crois que nous avons encore quelques questions à ce sujet. Je crois que vous avez déjà une bonne idée de notre travail.

Ça a été une question de mise en œuvre, des recommandations de mise en œuvre pour améliorer ce soutien, ce programme de



---

soutien aux personnes déposant des dossiers de demande de candidature.

Il y aura beaucoup de recommandations, d'efforts de promotion avec l'ALAC avec les membres du GAC pour faire prendre conscience, pour faire connaître ce programme de soutien, trouver des partenaires dans le monde entier, programme de formation, utiliser des partenariats pour la sensibilisation.

Donc aller plus loin que simplement réduire les frais de dossiers de demande. Donc je crois que ce sera très utile pour la communauté pour développer ce programme de soutien.

Voir les obstacles qui existent, bien comprendre tous les obstacles, les obstacles techniques, les obstacles d'évaluation du programme également, les coûts totaux de ce programme. Bien comprendre le coût total de déposer un dossier de demande pour un gTLD. Les frais d'avocat également, les frais juridiques, il ne faut pas oublier cela.

Donc passons au transparent suivant. Donc vous le voyez à l'écran, nous avons reçu quelques informations.

Donc nous avons toujours des questions que nous voulions poser à la communauté.

Oui, voilà.

---

Donc ce qu'on voudrait savoir, mieux comprendre au niveau des chiffres, des instruments de mesure, comment est-ce que l'on va mesurer le succès ? Un programme satisfaisant qui fonctionne bien, est-ce que ça va être le nombre de dossiers de demande ? Est-ce qu'on va voir les plans commerciaux ? La pérennité financière ?

Est-ce que l'on veut avoir des critères d'évaluation si on a plus de demandes que les fonds disponibles ? Est-ce qu'on doit disperser cela par différentes régions par exemple ? Est-ce qu'on a donné les bons outils ? Est-ce qu'on peut donner des ressources de consultants disponibles localement ?

Comment est-ce que l'on peut améliorer la courbe d'apprentissage ? Donc faire du mentorat peut-être ? Mais peut-être même dépasser le mentorat et essayer des moyens d'aider les personnes à remplir ces dossiers de demande.

Est-ce que nous voulons avoir des pénalités éventuelles pour les personnes déposant des dossiers qui ne sont pas honnêtes qui essaient de profiter du système ? Est-ce qu'il va y avoir des amendes ?

Et enfin, lorsqu'il y a des litiges au niveau de chaînes, comment allons-nous résoudre cela ?

---

Il y a la question des enchères également qui se pose et qui doit être traitée.

Donc voilà quelques questions qui sont encore ouvertes, et on serait très heureux d'avoir votre point de vue là-dessus.

ALAN GREENBERG:

Oui nous allons donc avoir plusieurs personnes qui vont prendre la parole. Je suis le premier, je me mets en premier. Jeff également, Tijani, et Holly, Christopher et John.

Donc deux choses. Ce qui manque selon moi, et ça on l'a déjà abordé, c'est que s'ils ne répondent pas aux critères pour le soutien, est-ce qu'ils vont être éliminés entièrement ou pas ? Ça c'est une question.

SARA BOCKEY:

Oui, c'est une recommandation. S'ils ne répondent pas aux critères pour le soutien, et bien on les laisse néanmoins déposer leurs dossiers s'ils le peuvent.

ALAN GREENBERG:

Mais d'où pourront provenir ces fonds ? Parce que ces fonds provenaient du conseil d'administration de l'ICANN la dernière fois, ça ne venait pas du financement des dossiers de demandes,

---

c'était comme un don. Je ne crois pas que ça va se refaire, se refaire une nouvelle fois.

Et si on a plus de demandes que de fonds, mais quels fonds et d'où viendront-ils ces fonds ?

Du programme des gTLD ou pas ? Je crois que c'est assez crucial en ces temps. Ca ne va aller nulle part si on n'a pas de financement.

Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup. J'aimerais donc donner un complément d'information. On nous a dit qu'il y avait seulement trois dossiers et un seul qui répondait aux critères, je veux vous dire que le panel d'évaluation de la communauté n'avait pas donné suite. Donc on n'a absolument aucune expérience d'avoir soutenu qui que ce soit.

Donc on va nous dire c'est un problème, on n'a aucune expérience. Donc c'est d'abord un problème de pérennité.

Donc je vois que si on a eu si peu de demandes, c'est qu'il y a plusieurs points, comme le dit Alan, la capacité à déposer un dossier si l'on n'est pas accepté. Mais je crois que l'élément le plus important c'était les critères qui étaient très élevés et qui

---

définissaient véritablement ce qu'était une personne déposant un dossier qui pouvait être soutenu.

J'ai travaillé à un groupe de travail qui s'était penché là-dessus. On nous dit toujours que l'on va tirer profit du système. Moi je crois qu'il faut réfléchir d'une autre manière, avec un autre angle. Je ne sais pas qui va définir les critères, si ça va être au niveau de la piste de travail numéro 1 ou pas, mais il faut une nouvelle fois se pencher là-dessus.

ALAN GREENBERG:

Des réponses ? Si vous voulez répondre... Non ? Très bien, donc je donne la parole à Jeff, Holly, Christopher, John Laprise et Jonathan.

JEFF NEUMAN:

Je vais répondre partiellement à cela, je crois que ce que l'on a noté en tant que groupe, et Jonathan pourra peut-être répéter certains de ces éléments, parce que ça va nous revenir en effet. Pour l'équipe de révision du CCT, on a un accord pratiquement universel, personne n'a apprécié les résultats. Les résultats étaient mauvais. On est tout à fait d'accord, tous, pour dire qu'on doit faire mieux. La sensibilisation, la promotion n'a pas été au niveau.

---

Comme l'a dit Tijani, les critères étaient peut-être trop difficiles à atteindre. Mais quels critères étaient trop difficiles à atteindre ? Quels éléments peut-on modifier à l'avenir ? Quelles sont les méthodes de sensibilisation qui nous permettront de connaître le succès ?

Donc je crois que notre groupe a bien souligné ce qui s'est mal passé, mais on n'a pas beaucoup d'informations encore pour améliorer la situation.

C'est pour cela qu'on a besoin de vos suggestions. Une fois que le rapport initial sera publié, en avril, pour plusieurs mois ce sera absolument vital d'obtenir des réponses tout à fait précises. C'est de cela dont on a besoin.

Parce que l'on veut améliorer la situation.

ALAN GREENBERG:

Bon, on a l'impression d'entendre une publicité. Il y a un groupe de travail, donc on peut se joindre à ce groupe de travail, c'est intéressant. Donc il y aura une notification d'intérêts. Je donne la parole à Holly.

---

HOLLY RAICHE: J'ai une question. Est-ce que la disponibilité d'une infrastructure pour soutenir les échanges internet ont trait à cela ? Je n'ai pas la réponse à cela. Merci.

JEFF NEUMAN: Nous avons exploré l'accès à des prestataires de service techniques, des systèmes d'enregistrement. Ce n'est pas exactement des échanges internet dont on parle, mais il y avait des volontaires, des prestataires de service d'inscription qui nous ont dit oui, ça nous intéresserait de soutenir des personnes de cette manière. Mais je ne sais pas ce qu'ils auraient exactement offert, et je ne sais pas si on a vraiment poussé pour en savoir plus sur ces offres.

Mais pourquoi? Posons-nous la question. Il faut que des personnes puissent, des prestataires de service puissent présenter ce qu'ils peuvent offrir.

HOLLY RAICHE: Moi je parlais plus en termes d'infrastructures. Qu'est-ce qui va pouvoir soutenir le secteur ? Nous avons par exemple une bande passante qui n'est pas satisfaisante en Australie.

---

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, où sont les registres ? Où sont les prestataires de service qui offrent ces services qui peuvent soutenir les personnes déposant des dossiers de demande ?

ALAN GREENBERG: Moi, j'ai travaillé dans des parties du monde où en effet l'accès à l'internet est très difficile. Mais les banques par contre ont un bon accès à internet, il y a les compagnies téléphoniques également.

Je ne vous dis pas qu'il faut mettre les registres à ces niveaux, mais il faut bien les situer. Je crois qu'il y a des problèmes d'investissements financiers également qui se posent. Christopher.

CHRISTOPHER MONDINI: Je voulais aller plus loin. Qu'y a-t-il au niveau du budget pour l'année prochaine pour soutenir cela ? Je crois ça va être budgété. Et si ce n'est pas budgété, quand cela sera-t-il effectué.

Et je suis bien d'accord, l'infrastructure est bien meilleure qu'il y a de cela 10 ans pour l'internet, il y a eu de grands progrès à ce niveau.

Certains ccTLD fournissent des capacités techniques de base.



---

ALAN GREENBERG : Je crois qu'en 2020, 2022 pour la prochaine série, c'est une évaluation, ça n'est pas sur le budget de l'année prochaine. Ça sera aux environs de 2020/2022.

JEFF NEUMAN: Très bonne question. Il est toujours temps de parler du budget. Vous l'avez je crois déjà fait avec le personnel de l'ICANN.

Si on réfléchit à ce qu'il s'est passé en 2012, le processus avait commencé en 2007, donc... Bon il devait être lancé en 2009. Mais deux ou trois ans en amont, avant la nouvelle série, il faut penser en termes budgétaires et en termes de financement. Et donc il faut qu'il y ait un budget pour cela. Et pour le moment, ce n'est pas le cas pour 2019. Il n'y a pas d'allocation de fonds pour la mise en œuvre de procédures ultérieures. C'est un choix intéressant, ils auraient pu ne rien dire, mais ils ont décidé de bien le souligner qu'il n'y avait absolument pas de fonds de disponibles.

On a assez de budget pour terminer notre groupe, mais rien pour la mise en œuvre en 2019. Je crois que c'est un problème, j'ai déjà fait le commentaire.

Les registres, les bureaux d'enregistrement, si vous pensez que c'est un problème, si vous voulez développer une sensibilisation

---

de bon niveau, cela doit être un problème pour vous, il faut faire entendre votre voix.

ALAN GREENBERG: Je voulais aussi vous dire que l'argent pour le soutien des candidats doit aussi exister. Je voudrais aussi vous dire que vous avez besoin de gens, de ressources pour développer des programmes de façon à avoir un endroit où fournir de l'argent.

JEFF NEUMAN: Donc ces ressources doivent être en place, ces personnes doivent être disponibles, etc.

ALAN GREENBERG: Merci Jeff. Nous allons fermer cette queue. Nous avons 4 minutes de plus. Nous avons Christopher et puis John Laprise, Jonathan Zuck et Sébastien. Et la queue est fermée.

JOHN LAPRISE: Je voudrais faire un commentaire, c'est un petit peu à l'extérieur du travail de cette piste 1, mais pour tout le travail que nous faisons pour aider les gens à remplir une demande de candidature, une des choses qui m'inquièteraient ce serait la simplification de ce processus. Si ce processus était plus simple,

---

il faudrait fournir moins de soutien aux gens qui veulent se porter candidats et ce serait peut-être utile. Merci.

ALAN GREENBERG: Une minute s'il vous plaît pour chacune de vos interventions. Jonathan Zuck maintenant.

JONATHAN ZUCK: Deux choses. Premièrement une question. On m'a dit qu'il y avait des plans de sensibilisation qui existaient et qui ont été annulés et remplacés par celui dont on parlait. Et on a dit qu'il y avait un plan qui était très bien mais qui n'avait jamais été produit. Est-ce que c'est vrai ?

Ensuite, deuxième question, la deuxième chose dont on a parlé c'était le programme de mentorat. On a essayé de voir s'il existait, les gens pouvaient faire des demandes pour être mentorés, pour être mentors, mais il n'y a pas de preuve de personnes ayant utilisé ce système de mentorat. Donc je voudrais savoir si le plan existe, s'il continue à exister, mais il pourrait être utile pour les gens qui veulent donc utiliser ce programme et les gens qui veulent offrir leurs services.

Ensuite dans votre présentation vous avez demandé quels étaient les objectifs. Je crois qu'il faut commencer ici. Quel est l'objectif d'élaborer un plan et ensuite de décider du succès de

---

ce plan et faire des indicateurs pour voir quel a été le succès de ce plan.

Enfin les personnes qui vont se porter candidates, qui vont faire des demandes de candidature sont les personnes qui comptent.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Alan, on a parlé des fonds que nous devons obtenir pour le soutien des candidats. On peut donner de l'argent, mais on peut aussi ne pas accepter de frais, de faire payer des frais à ces candidats.

Pendant le cycle de 2012, par exemple, on nous a dit que les frais pour les candidats étaient calculés en fonction des coûts et des gains. Donc on pensait qu'on allait recevoir 500 candidatures et on en a reçu 2000. Donc je vois que ce n'est pas un problème pour ICANN.

Si ICANN peut accepter de ne rien faire payer à ces gens qu'il veut soutenir, il peut utiliser ce système, ne rien leur faire payer.

Et puis dernière chose, vous avez parlé de certains problèmes, j'ai parlé de cela avec Robin et je vais moi aussi me joindre à ce groupe pour un petit peu approfondir tout cela.

---

ALAN GREENBERG: D'où vient l'argent ? C'est une question importante, et ça peut être aussi l'annulation des frais pour ces candidats.

Nous donnons la parole à Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET: Jeff a parlé du budget. Ok. Combien de personnes, du personnel étaient consacrées à ce secteur, auparavant et aujourd'hui ? Parce que je pense que ça va être difficile de faire... Nous avons déjà suffisamment de personnel ici.

ALAN GREENBERG: Oui, c'est une question de gestion.

CHERYL LANGDON-ORR: Je crois que Jeff n'a pas besoin de répondre à cette question.

ALAN GREENBERG: Je pense que tout ce programme, pas seulement le soutien des candidats, doit être conçu à la base d'une certaine façon.

JEFF NEUMAN: Ce n'est pas seulement une question de personnel de l'ICANN. Si vous regardez le plan, on voit que les personnes ont été

---

envoyées dans d'autres départements. Le budget doit reconnaître que les personnes doivent être renvoyées de nouveau au secteur des nouveaux TLD pour travailler dans ce domaine.

ALAN GREENBERG: Si nous avons du temps à la fin, nous reviendrons sur ce point-là. Cheryl est-ce que ?

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, nous allons avancer. Deux diapos s'il vous plait. Et nous allons entendre maintenant la voix de Christa qui va venir se joindre à nous. Alors, tout marche bien, donc nous vous donnons la parole.

Allez-y.

CHRISTA TAYLOR: Parfait merci. Donc pour parler aux frais de candidatures, on a fait des études et nous avons discuté les personnes qui n'ont pas de revenu, ou qui ne donneraient pas lieu à des revenus, dans le cycle 2012, on en a parlé comme le programme était nouveau il était difficile de prédire les couts et le nombre de candidatures qui seraient reçues. Les questions étaient est-ce que la méthodologie est encore appropriée, et si l'on continue,

---

comment est-ce que les investissements vont être faits dans le système et quels seront les coûts des futurs cycles. Et comment seront alloués les fonds dans le cas de multicycles ;

Nous avons fait beaucoup de travail, nous avons beaucoup discuté pour savoir ce qui devrait arriver dans certains cas. Et cela donne un petit peu la discussion que vous avez déjà eue.

Et l'argent doit être investi pour soutenir les candidats. Il y a eu des discussions aussi sur les candidatures et le prix des candidatures. Certains des aspects que je voulais vous proposer ici, étaient la possibilité de décider du prix le plus bas que l'on pourrait accepter pour une candidature pour un nouveau gTLD, et qui est un nouveau secteur de l'internet, on ne veut pas qu'il y ait des problèmes dans ce domaine. Avec le coût on a aussi pensé que si on faisait payer trop d'argent, on ne pourrait pas financer ces accès, et comment est-ce que l'on pouvait évaluer le coût, le coût réel.

Donc c'est un petit peu compliqué, mais je vais essayer de vous expliquer cela un peu plus clairement. D'abord je vais voir s'il y a des questions, pour voir si vous avez compris ce que je voulais vous expliquer.

---

ALAN GREENBERG: Nous avons Jonathan ? Non. Pas de question ? Moi, j'ai une question. Il y a eu des discussions au sein du groupe, et on pensait que l'on pourrait utiliser 185 000 dollars qui pourraient être utilisés dans le secteur d'internet. Ce n'est plus une question de récupération de coûts, c'est peut-être une source de fonds dont ICANN a besoin pour résoudre ses problèmes de budget ?

CHERYL LANGDON-ORR: Personnellement, je trouve que ce n'est pas très correct.

ALAN GREENBERG: Quelqu'un d'autres ? Si ce thème ne vous intéresse pas, nous pouvons revenir au soutien des candidats.

CHRISTA TAYLOR: Une autre chose qui me paraissait importante en ce qui concerne la candidature, on parle de ces 185 000. On a donc évalué les coûts, et on s'est demandé s'il fallait répéter cela ou s'il fallait appliquer la méthodologie de ce qui était neutre au niveau des coûts. Donc il y a un petit peu de confusion là-dessus. Et votre opinion nous serait très utile.



---

ALAN GREENBERG: À mon avis, je ne serais pas contre, si on évalue cela à 185 000 ou même plus, en fonction des coûts. 185 000 ou plus en fonction des coûts. Ça c'est mon opinion. Lorsque j'ai dit qu'on pouvait revenir à l'autre thème, j'avais oublié que nous avons deux autres diapos. Christa n'a pas encore fini.

CHRISTOPHER MONDINI: Je pense qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des organisations, des agences multilatérales qui ont des priorités pour les technologies de l'information, et on peut comprendre qu'un projet bien préparé dans les régions mal desservies serait utile. Donc on peut promouvoir cela et en parler avec les agences qui sont intéressées.

ALAN GREENBERG: Jeff ?

JEFF NEUMAN: Je voudrais revenir un petit peu sur ce qui a été dit. Alan, vous avez dit on ne peut pas avoir quelque chose qui soit neutre au niveau des revenus et ensuite parler de 185 000 dollars, parce que par définition il y a 80 000 dollars que ICANN peut vouloir dépenser.

---

On sait qu'il va y avoir des excédents, on le sait. Donc ou bien vous vous présentez pour quelque chose, un modèle qui soit neutre au niveau des couts ou neutre au niveau des revenus, ou bien vous faites cela si on se trouve en dessous d'un prix, à ce moment-là on doit créer, on doit décider un prix minimum, mais on ne peut pas dire, on ne peut pas parler de quelque chose qui soit neutre au niveau des revenus puis parler de sommes d'argent.

ALAN GREENBERG:

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne suis peut-être pas d'accord avec certaines personnes, mais ici, je suis d'accord. Christa allez-y.

CHRISTA TAYLOR:

Bien, je vais vous présenter la prochaine diapo. Il y a eu des discussions concernant les frais d'accès. Ou les frais et qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ces excès, ces excédents. Donc on a proposé un programme de sensibilisation général et un soutien à ce programme de sensibilisation, un soutien au programme de gTLD, et un programme de soutien pour les candidats.

Donc ici, il y a quelques questions ; qu'est-ce qui va arriver, première question. En tout cas le groupe de travail, on a proposé l'aspect neutre au niveau des revenus et l'aspect concernant les

---

frais. En tout cas les coûts vont revenir aux candidats, seulement si la différence entre ce prix minimum et le prix réel est important.

Donc j'espère que j'ai expliqué suffisamment bien et j'espère aussi que vous nous donnerez votre opinion sur ce qui a été dit.

ALAN GREENBERG:

Christa, il y a une question. Vous venez de dire qu'il va y avoir un minimum pour la candidature, mais le coût réel pour les gTLD, lorsqu'il va être décidé, peut être inférieur. S'il y a un excédent, voilà ce que vous dites ?

CHRISTA TAYLOR

Oui, c'est tout à fait ça.

ALAN GREENBERG:

Merci. Bien. Des commentaires ? Nous avons une question de John Laprise.

JOHN LAPRISE:

Alors en ce qui concerne la question, je dirais que nous devons, nous pouvons considérer -je ne sais si c'est vraiment faisable - mais nous avons parlé du soutien à la communauté, et de la possibilité de créer un système pour financer ces communautés, pour des questions spéciales.

---

ALAN GREENBERG: Vous suggérez que l'on aurait différentes approches en fonction des catégories ?

JOHN LAPRISE: Oui.

ALAN GREENBERG: Bien, il n'y a plus personne dans la queue. Christa allez-y.

CHRISTA TAYLOR: Je passe à la question suivante. S'il y a différents frais de candidatures, en fonction de ces différentes candidatures, est-ce qu'il faut considérer le type de candidature. Par exemple si une candidature de marque coûte moins cher qu'une candidature pour la communauté à cause de la quantité de ressources que cela représente, est-ce qu'on doit avoir différents frais, différents prix au niveau de ces candidatures ?

Ensuite, on peut aborder la dernière question qui serait considérations, implications si l'on passe au cycle suivant.

---

ALAN GREENBERG: Nous n'avons pas encore répondu au cycle dont on parle, au cycle en question. Je crois que c'est la référence qu'il faudrait prendre. ?

Nous avons Tijani, ensuite, il nous reste 7 minutes.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Alan. Je suis d'accord avec vous Christa, pour avoir différents prix pour les différentes candidatures. Je pense que c'est la meilleure façon de faire cela. On en a parlé aussi en ce qui concerne le soutien pour la communauté.

Le dernier point, concernant un cycle ou différents cycles, je pense qu'il nous faut avoir un cycle et puis s'arrêter à un moment donné. Parce que s'il y a des problèmes ou des différents points de vue entre la communauté concernant la possibilité d'ouvrir un nouveau cycle maintenant, c'est parce que nous voulons en apprendre davantage de chaque cycle. Et si on laisse un cycle s'ouvrir, on ne pourra pas apprendre, et même on risque la catastrophe.

ALAN GREENBERG: Que ce soit un cycle ou que ce soit un multicycle, ce n'est pas le sujet de notre conversation aujourd'hui ; en tout cas vous devez vous joindre à ce groupe de travail parce que c'est une conversation intéressante à cause des litiges liés aux chaînes.

---

Sinon, on aura le premier arrivé, le premier servi, ce sera un autre système qui sera appliqué, ce sera un autre problème.

Christa allez-y.

CHRISTA TAYLOR: Je n'ai rien d'autre à vous dire. Seulement j'aimerais que vous me donniez votre avis sur cette évaluation des coûts minimum, ce type de choses que j'ai présenté ici.

ALAN GREENBERG: Vous avez ici une diapo qui dit deuxième diapo sur trois diapos, donc il manque quelque chose peut-être ?

CHERYL LANGDON-ORR: Alors, voyons, est-ce que nous avons une autre diapo ?

ALAN GREENBERG: Nous avons d'autres questions avant de conclure ? Bien je donne la parole à Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci Alan. Je vais donner la parole à Jeff. Avant de vous rendre la parole, je voulais remercier toutes les personnes qui ont travaillé à ce groupe de travail sur ce PDP, ça a été une longue journée aujourd'hui en plus.

---

Je remercie aussi Christa qui nous a aidés, qui est un exemple de la grande pression qu'il y a sur les volontaires. Je suis heureuse que vous ayez pu vous joindre à nous aussi. Donc je voudrais que tout le monde vous remercie.

En tout cas c'est un grand travail que nous avons ici, et nous essayons d'apporter des éléments sur lesquels nous pouvons nous pencher et réfléchir ensuite ; donc cette interaction est très, très utile.

Merci Alan d'avoir prévu cette réunion et merci d'avoir choisi ce thème.

JEFF NEUMAN:

Et bien je serai bref. Merci beaucoup de nous avoir invités pour la deuxième fois. Nous avons été très heureux de vous parler. C'est très utile d'échanger. Et continuez s'il vous plaît à nous inviter pour qu'on échange des idées. C'est extrêmement positif.

ALAN GREENBERG:

Oui vous pourriez peut-être terminer rapidement le PDP. Certains d'entre vous connaissent les alcooliques anonymes, c'est un groupe d'alcooliques... Non non, je vous explique. Et voilà le processus des alcooliques anonymes, ils font des réunions, et ils commencent par une déclaration, je m'appelle

---

Alan Greenberg et je suis un alcoolique. C'est admettre qui on est.

Donc je suis Alan Greenberg, et je suis un masochiste du groupe de travail. Je fais à la fois partie du groupe de travail et du groupe sur le PDP et j'essaie d'aller à toutes les réunions, parfois à 3 heures du matin.

Ces groupes de travail de la piste de travail numéro 5 sur un seul thème et les autres pistes de travail ont de nombreux sujets qu'ils abordent. Certains sont très ennuyeux, très ennuyeux. Et d'autres sont tout à fait passionnants. Je ne vous dirai pas quels sont les plus ennuyeux, mais les têtes des personnes qui sont à la tête de ces groupes de travail, qui ont des opinions très fortes sur différents sujets sur lesquels ils travaillent, et bien font un travail absolument extraordinaire.

D'après ce que j'observe, ils sont dévoués, engagés, même lorsque le sujet est aride, et comme je le disais ennuyeux, et même lorsqu'ils ont des points de vue personnels très forts, vraiment, ils font le maximum.

Donc j'aimerais vraiment vous féliciter. Donc félicitation pour tout le travail que vous avez fait. Chapeau bas, si j'avais un chapeau.



---

Je vous remercie beaucoup pour tous les co-présidents des groupes de travail également, vraiment. Ils obtiennent déjà beaucoup de gloire.

Donc nous vous remercions toutes et tous, je vous respecte énormément.

Ceci dit, la séance est levée, la journée est terminée. Elle fut longue.

Je remercie tout le monde de leur participation, vous êtes venus nombreux, c'est très bien.

C'était mieux lorsque j'étais pas là ? Ha d'accord.

Donc merci beaucoup au personnel technique qui rend possible cette communication, et bien entendu merci également à nos interprètes qui font un très bon travail, merci beaucoup, même si on oublie de dire notre nom parfois.

Donc, on se retrouve pour la plupart d'entre nous demain.

Bonne soirée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**